



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 16 SEPTEMBRE 2015

L'espace Schengen est-il en train d'exploser ?

L'absence d'une politique commune sur l'accueil des réfugiés met en péril l'un des fondements de l'Union européenne

NICOLAS GROS-VERHEYDE À BRUXELLES

La crise des migrants et réfugiés qui a éclaté en Europe ne doit pas être vue comme un épiphénomène ou une simple difficulté passagère. Elle révèle des fractures qu'on pensait oubliées au sein des Vingt-Huit et qui font craindre pour la pérennité de la construction européenne. Certes, les négociations au sein de l'Union obéissent à un certain rituel qui se déroule généralement en trois phases. Tout d'abord, quelques pays posent un problème que les autres feignent d'ignorer. Puis surviennent des hauts cris affirmant qu'on ne changera pas de position, que celle-là est « intangible ». Et finalement surgit un compromis, qui peut parfois apparaître bancal mais qui est acceptable par tous.

valeurs et des acquis européens. « Ces attitudes font un mal incalculable à la réputation de l'Europe [...] et à son discours sur les valeurs dans le monde », souligne Shada Islam, qui dirige Les Amis de l'Europe, un groupe de réflexion proeuropéen spécialisé dans les questions de sécurité, « particulièrement au moment où la majorité des réfugiés du monde sont, en fait, à l'abri dans le monde en développement ».

« L'Union ne peut plus différer un contrôle commun des frontières extérieures digne de ce nom »

(Alain Lamassoure)

Impuissance à agir ensemble

Aujourd'hui, cette mécanique semble enrayée. Les raisons en sont multiples. La gestion des réfugiés touche à des valeurs sensibles dans nombre de pays : la citoyenneté, les droits de l'homme, la sécurité et finalement la notion même d'État souverain se retrouvent en question. La crise économique, le repli sur soi opéré par plusieurs gouvernements qui font face à des mouvements extrêmes ou populistes pèsent. Les invectives envoyées de part et d'autre – la Hongrie, taxée de pays totalitaire, ou l'Allemagne, traitée d'inconséquent – n'ont pas aidé à décrier l'atmosphère. Au contraire. Mais, surtout, cette crise révèle un sérieux manque de volonté de régler la crise ensemble.

« La fermeture temporaire des frontières n'est pas interdite par le système Schengen »

Les mesures prises par nombre de dirigeants européens, à Berlin comme à Budapest ou à Copenhague, ont un air de réaction désordonnée, de peur panique, et finalement d'impuissance à agir ensemble.

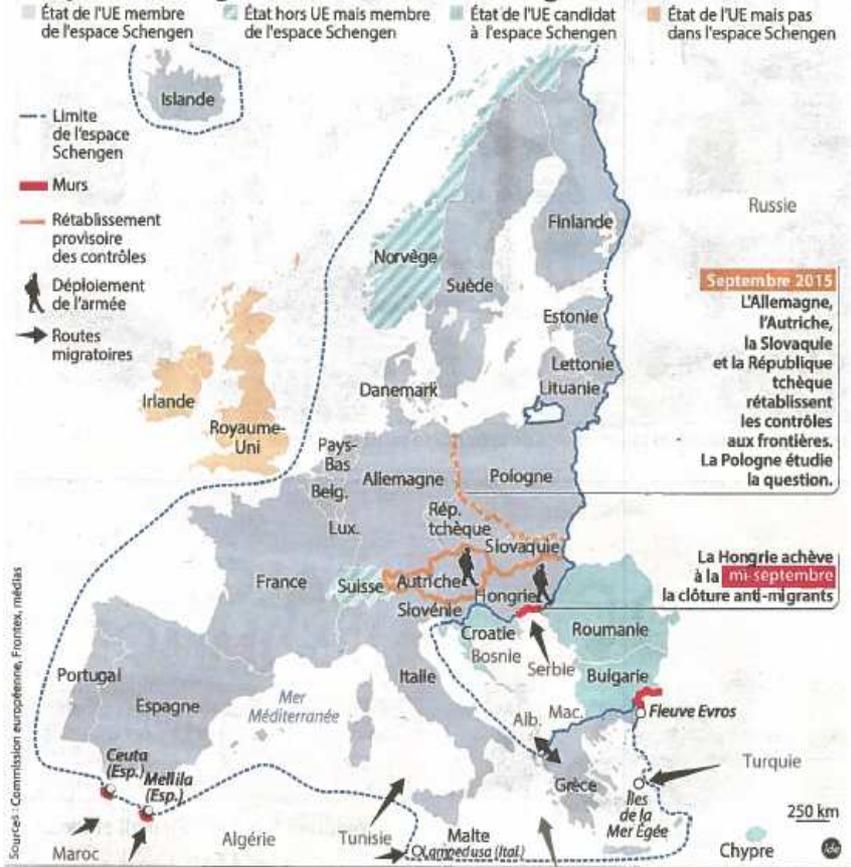
La fermeture temporaire des frontières n'est pas interdite par le système Schengen. C'est même une possibilité prévue expressément dans les accords signés il y a trente ans et incorporés aujourd'hui au droit européen. Mais, inexplicables, ces attitudes ressemblent sinon à une brèche dans la solidarité, dans la libre circulation des personnes, du moins à une remise en cause des

Ce n'est pourtant pas faute d'avoir été averti. Il y a près de deux ans, le président du Conseil italien, Matteo Renzi, et sa ministre des Affaires étrangères avaient sonné l'alarme et demandé des mesures radicales. Mais les dirigeants européens ont joué les autruches. Ils sont aujourd'hui rattrapés par l'urgence. « Nous sommes dans une course contre le temps », constate Claude Moraes, eurodéputé britannique né à Aden (Yémen) et qui préside la commission des libertés civiles au Parlement européen. « C'est la dernière chance pour l'Europe de trouver une réponse organisée à la plus grande crise de réfugiés sur son sol depuis la Seconde Guerre mondiale. »

Avancer ou reculer

« Les États membres ne peuvent plus différer la mise en place d'un contrôle commun des frontières extérieures digne de ce nom, ni celle d'une politique européenne de l'asile », estime Alain Lamassoure (Les Républicains), un des vétérans du Parlement européen. « Chaque pays européen ne pourra plus éviter le débat de fond sur son propre avenir démographique, sur son identité nationale, comme sur la solidarité qu'il est en droit d'attendre de tous ceux qui bénéficient de sa citoyenneté ou de son hospitalité. » De fait, l'Europe est placée devant un dilemme : avancer ou reculer. « Sous la contrainte des événements s'ouvre ainsi un nouveau chapitre de l'histoire de l'Europe : l'Europe des peuples », poursuit l'eurodéputé, ancien élu du Pays basque. « Un sujet infiniment plus délicat que l'Europe monétaire... »

L'espace Schengen face à l'afflux de réfugiés



Les trois points chauds de la crise

ACCUEILLIR OU PAYER ?

La Commission européenne a proposé de répartir 120 000 réfugiés entre les pays membres de l'Union européenne, exceptés le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni (1). Une répartition par pays fixée selon une clé mathématique qui combine la taille de la population, le produit intérieur brut, le pourcentage de demandeurs d'asile et le taux de chômage. Les pays d'Europe de l'Est (Hongrie, Roumanie, République tchèque, Slovaquie, Roumanie) refusent le caractère obligatoire comme le nombre qui leur est attribué. Il s'agit de les convaincre. Thomas de Maizière, le ministre allemand de l'Intérieur, a proposé de frapper les récalcitrants au portefeuille. Les pays qui n'accueilleraient pas leur quota se verraient alors réduire les financements européens. Cette mesure ne suscite pas l'unanimité.

CONTRÔLES AUX FRONTIÈRES

Plusieurs pays, dont l'Allemagne, l'Autriche ou la Slovaquie, viennent de rétablir un contrôle à certains postes frontières internes de l'Union. Cette mesure temporaire devra être cadrée dans le temps, sous peine de remettre en cause le fonctionnement de l'espace Schengen.



Thomas de Maizière, ministre allemand de l'Intérieur.

PHOTO JOHN MACDOLGALL/APP

QUELS PAYS SONT SÛRS ?

Afin d'accélérer le traitement des demandes d'asile, une liste commune de pays d'origine considérés comme sûrs doit être mise au point. Sauf exception, les citoyens de ces pays-là seront refoulés. La liste proposée comprend les pays des Balkans – Serbie, Bosnie, Kosovo, etc. – et... la Turquie. L'inscription de celle-ci sur la liste pose problème. Certains États, dont la France, ne considèrent pas comme très sûr le régime d'Ankara.

N. G.-V.

(1) Ces pays bénéficient d'une exception des traités européens.

Un tissu détricoté

PHILIPPE DUBOURG Le président de l'Association des maires ruraux des Landes dénonce la mort programmée des communes

« **SudOuest** ». La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale) ayant été votée, pourquoi les maires ruraux sont-ils toujours mécontents ?

Philippe Dubourg (1). Les mesures principales de la loi NOTRe ont certes été repoussées, après trois manifs à Paris, mais ce n'est que partie remise, tant la volonté de concentration urbaine et technocratique préside à cette réforme comme à l'ensemble de l'évolution de nos sociétés, mondialisation oblige. Tout cela pour montrer patte blanche à l'Europe, sous le boisseau d'une nébuleuse financière mondiale. C'est étonnant comme les grands partis, au fond, d'accord pour simplifier, supprimer et concentrer... Et les grands médias suivent avec le slogan populiste du « millefeuille territorial »...

Pas facile d'assumer la défense de la ruralité...

L'idéologie occulte du gigantisme gangrène notre vision moderniste d'un progrès infini, en simplifiant et déshumanisant les richesses locales, en les concentrant dans les hypermarchés, les fermes de mille vaches, les grands cantons, les grandes intercommunalités, les grandes régions... Tout étant malheureusement lié, les PLUi (plans locaux d'urbanisme intercommunaux) vont concentrer les populations dans les centres-bourgs et désertifier l'hypperrural. Le processus est accéléré dans les intercommunalités à faible résistance démocratique et à forte hégémonie politique. Par fatalisme, la facilité et l'automatisme de la mutualisation complète des compétences entraînent l'état d'esprit du sauve-qui-peut. Et l'on jette par-dessus bord deux siècles d'histoire communale.

Est-ce si grave ?

La catastrophe en cours aboutit à la déshumanisation de nos campa-



Philippe Dubourg. PH. PASCAL BAITS

« Les communes ne sont plus que des coquilles vides, les élus sont dépouillés de leurs responsabilités »

gnes, que les déserts médicaux préfigurent. Les communes ne sont plus que des coquilles vides. Dépouillés de leurs responsabilités, les 500 000 élus, en grande majorité bénévoles, se désintéresseront de leur mandat local. Dire que ce modèle occidental-centré est en train d'uniformiser le monde entier pour la satisfaction des riches consommateurs de la planète... Si l'on détricote maille par maille le tissu rural, à partir des difficultés du monde agricole, si l'on supprime les communes, pivots de ces richesses locales, c'est la mort de la France périphérique qui

est programmée. Un processus mortifère, dont une France à deux vitesses en sera la traduction. Mais les chiffres sont là : si les collectivités territoriales ne sont responsables que de 9,2% de la dette publique, elles subissent des prélèvements obligatoires pour 22%. Le bloc communal, qui subit l'essentiel du prélèvement, réalise plus de 63% des investissements publics (50% de l'activité du BIP) avec seulement 4,1% de la dette nationale. Quant à l'énorme déficit public, la cause principale est imputable à l'État : sur la dette publique de 2 000 milliards, seuls 9,5% reviennent aux collectivités locales, 4% aux communes... En vérité, l'État se dédouane de ses responsabilités en matière de déficits publics sur les collectivités.

D'où votre essai « La Réforme territoriale. La contagion technocratique » (éd. Gascogne) et votre appel à manifester samedi contre la baisse des dotations de l'État ?

Les maires ruraux demandent d'abord la fin de l'injustice de la dotation générale de fonctionnement qui attribue 65 euros à l'habitant rural et le double à l'habitant urbain... Mais ce n'est pas qu'une question de dotations. On sait bien qu'il n'y aura pas d'argent pour tout le monde, et on voit bien que la fusion des communes et l'absorption des communes par les communautés de communes sont les seules solutions anticipées par certaines équipes municipales et présentées par les médias : les « carottes » étatiques font croire à certains qu'ils vont s'en sortir mieux que d'autres. Or tout le monde y perdra.

Recueilli par Jean-Louis Hugon

(1) Maire de Carcarès-Sainte-Croix (40) et président de l'Association des maires ruraux des Landes.

Ces kinés et infirmiers qui abusent

COUR DES COMPTES Le rapport de la juridiction sur la Sécurité sociale épingle ces professionnels qui multiplient les actes lorsqu'ils exercent dans le sud de la France

DOMINIQUE RICHARD
d.richard@sudouest.fr

Même s'il se résorbe, le déficit de la Sécurité sociale n'est pas encore revenu à son étiaje de 2008, année antérieure à l'éclatement de la crise financière. Les dépenses continuent de progresser à un rythme supérieur à celui de l'activité économique (lire encadré). Certaines d'entre elles, épinglées dans le rapport rendu public hier par la Cour des comptes, connaissent même un « dynamisme » préoccupant, le ruban bleu étant décroché par les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes libéraux.

Le prétexte de l'ambulatorio

En 2014, les dépenses d'assurance-maladie générées par les 103 000 infirmiers et 64 000 masseurs-kinésithérapeutes ont atteint 10 milliards d'euros. Depuis 2000, elles augmentent de 5 % chaque année. Le poids croissant des remboursements s'explique à la fois par l'emballage du nombre d'actes effectués, mais aussi par les relèvements tarifaires successifs accordés à ces deux professions.

Le vieillissement de la population va de pair avec le développement de la prise en charge des maladies chroniques et des situations de dépendance. Le « virage ambulatorio » pris par les pouvoirs publics entraîne le développement des soins à domicile pour des patients le plus souvent âgés. Les auxiliaires médicaux s'abritent souvent derrière ce phénomène, incontestable, pour justifier la hausse du coût des traitements dispensés.

« L'augmentation de la population française, y compris de sa

composition la plus âgée, n'explique en tout état de cause que très partiellement celle de l'activité des auxiliaires médicaux », souligne la Cour des comptes, en relevant par exemple que les masseurs-kinésithérapeutes interviennent en majorité sur des personnes encore actives.

Des chiffres étonnants

Depuis quinze ans et le passage aux 35 heures dans les établissements de santé, la France ne cesse de former des infirmiers et des kinés sans véritable *numerus clausus*, le nombre de places ouvertes relevant de la responsabilité des Conseils régionaux. Ces derniers fixent bien des quotas, mais ils visent d'abord à satisfaire une offre de formation désormais surdimensionnée. Contre toute logique, les promotions de diplômés ont été étoffées en Corse et en Midi-Pyrénées, des zones pourtant largement dotées.

« À population égale, il existe quatre fois plus de kinés dans l'Hérault qu'en Seine-Saint-Denis »

Cette démographie galopante tire non seulement la consommation vers le haut, mais génère aussi des effets pervers, du fait de l'inégale répartition des professionnels sur le territoire. À l'image des médecins, kinés et infirmiers plébiscitent le sud de la France, avec une prédilection marquée pour les terres ensoleillées et proches de



Il n'existe pas de véritable *numerus clausus* pour la formation de masseur-kinésithérapeute. PHOTO ARCH. LIKELAISSAC/ISLDOUEST

l'océan ou de la mer. À population égale, il existe quatre fois plus de kinés dans l'Hérault qu'en Seine-Saint-Denis, cinq fois plus d'infirmiers en Corse que dans les Pays de la Loire !

Héliotropisme médical

Dans les régions privilégiées, les professionnels soignent moins de patients, mais chaque malade leur rapporte un maximum puisqu'ils facturent par patient deux, voire trois fois plus d'actes que leurs confrères de Picardie ou d'Île-de-France ! Exemple à peine croyable, en 2014, les Bouches-du-Rhône ont ainsi concentré 9 % des dépenses de

soins infirmiers et 7,4 % de celles de masso-kinésithérapie, alors que le département ne rassemble que 3 % de la population métropolitaine.

En 2010, la surveillance des infirmiers dits « méga actifs » avait mis au jour des fraudes dans 61 % des cas examinés. La Cour des comptes plaide pour un renforcement significatif des contrôles, assortis de sanctions dissuasives. Mais elle appelle surtout à maîtriser « sans délai » le dérapage inconsidéré des dépenses. Ce qui suppose de mettre les médecins dans la boucle, puisque ce sont eux qui prescrivent l'essentiel des actes effectués par les auxiliaires médicaux.

SÉCURITÉ SOCIALE

Le retour à l'équilibre différé

En 2014, pour la treizième année d'affilée, les comptes de la Sécurité sociale sont restés dans le rouge. Sensiblement réduit, le déficit atteint 13,2 milliards d'euros. Compte tenu du maintien du chômage à un haut niveau, l'essentiel de l'amélioration est dû à l'augmentation des prélèvements, TVA et cotisations

sur les retraites. 2015 devrait marquer une reprise du déficit, du fait du ralentissement de la hausse des recettes et de la dynamique des dépenses. Le retour à l'équilibre des comptes sociaux est repoussé à un horizon indéterminé, dans l'attente du retour éventuel de la croissance.

Fusion : le préfet doit recoller la porcelaine

GRANDE RÉGION Pierre Dartout a reçu hier les syndicats à propos du redéploiement des services



Le préfet de région, Pierre Dartout, hier matin, en conférence de presse : « Je souhaite apaiser quelques tensions. » PHOTOS B.L.

Y a-t-il un début d'incendie dans la future région Aquitaine ? Le préfet Pierre Dartout a en tout cas reçu hier après-midi les représentants syndicaux des trois Draaf (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) d'Aquitaine, de Poitou-Charentes et du Limousin. « Je souhaite apaiser quelques tensions », expliquait dans la matinée le représentant de l'État à la presse, lors de sa conférence de rentrée.

Dans chaque région, l'État est représenté par cinq grandes directions. La fusion des trois régions en une seule va évidemment entraîner un redéploiement des services étatiques. Trois directions seront basées à Bordeaux : celle du travail et de l'emploi (Directe), celle de la culture (Drac), celle de la jeunesse et des sports (DRJSCS).

Poitiers et Limoges choyés

Poitiers accueillera la Dreal (environnement, aménagement et logement), et c'est à Limoges que s'installera la Draaf. Les actuelles directions conserveront leurs effectifs dans les trois villes, car l'État ne veut pas imposer de mobilité géographique à ses agents, préférant le terme de « mobilité fonctionnelle ».

À Limoges, les agents de la Draaf craignent néanmoins que leur service ne devienne « une coquille vide ». Ils l'ont fait savoir par une pétition rendue publique le 4 septembre ; et celui qui était pressenti pour la diriger a jeté l'éponge. D'où la né-

cessité pour le préfet de recoller la porcelaine. La Draaf à Limoges sera une vraie direction effective, assure-t-il, en ajoutant que cet épisode limougeaud semble être le seul caillou dans une procédure de fusion qui se déroule « pas après pas et en concertation avec les élus ».

Effectifs en diminution

Pierre Dartout présidera d'ailleurs demain à Angoulême un séminaire réunissant les 200 principaux cadres de l'État des trois régions. Et, hier matin, il a rappelé que la future grande Aquitaine, comme les autres régions, avait pour vocation de réduire les effectifs de son administration « pour répondre à l'exigence du redressement des finances publiques ».

Le préfet a par ailleurs évoqué le sort des réfugiés politiques, affirmant que l'Aquitaine prendra sa part, même s'il ne peut actuellement la chiffrer, « à la tradition d'accueil de notre pays » et en rappelant le précédent espagnol lors de la guerre civile.

Mais il a tenu, comme le gouvernement, à distinguer les réfugiés qui réunissent les critères pour solliciter et obtenir l'asile politique, et l'immigration obéissant à des raisons économiques. Le secrétaire général de la préfecture, Jean-Michel Bédacarrax, a été chargé de la coordination du dossier concernant les réfugiés. Dossier qui sera traité, selon la formule, « avec humanité et fermeté ».

Benoît Lasserre

AFFAIRES RÉGIONALES Le nouveau secrétaire général aux affaires régionales (Sgar), Michel Stoumboff, a pris ses fonctions hier matin à la préfecture. Le Sgar, rappelons-le, suit les dossiers économiques de la région.

Âgé de 45 ans et Toulousain d'origine, Michel Stoumboff remplace Marie-Françoise Lecailion, désormais préfète de Haute-Saône. Ingénieur de formation, il exerçait précédemment les mêmes responsabilités de Sgar pour la région Languedoc-Roussillon, et, vingt ans plus tôt, enseignait au lycée agricole de Liboume.

Michel Stoumboff va également



Michel Stoumboff est chargé des affaires régionales.

préfigurer le poste de Sgar pour la future grande région Aquitaine, poste qu'il devrait occuper.

SUR LA D 1000

Viaduc à la loupe

L'inspection détaillée de l'ouvrage sur la vallée de l'Anguienne se déroule à 46 mètres au-dessus du vide

OLIVIER SARAZIN

o.sarazin@sudouest.fr

Confiance des hommes de l'art de la société Getec : « Dans notre métier, mieux vaut ne pas avoir le vertige ! » On veut bien les croire... Depuis lundi, les ingénieurs et techniciens Thibaut Corderant, Corentin Urzé et Mathieu Malascrabes procèdent à l'inspection détaillée du viaduc de l'Anguienne. L'examen se déroule à 46 mètres au-dessus du vide, là, sous le tablier de la D1000, à Soyaux, avec passerelle hydraulique et ouvriers alpinistes.

Coût de l'opération à la charge du département de la Charente : 27 000 euros. Objectif : repérer d'éventuelles fissures.

Pas le moindre désordre

« Le viaduc a été mis en service en 2004. Une première inspection avait été menée il y a six ans. Aucun problème n'avait été relevé », explique Didier Jobit, vice-président du Conseil départemental, en charge des 5 150 kilomètres de routes et des 1 550 ouvrages d'art dont la collectivité a la charge.

L'examen « à la loupe du viaduc » de l'Anguienne durera toute la semaine. Les professionnels de Getec (société basée à Toulouse) vont tout regarder : le tablier, mais aussi les piles, les culées, le garde-corps, les corniches et l'écran acoustique.

Il n'y a guère que sur l'arche centrale que la passerelle ne peut les mener. Ils feront alors appel à deux alpinistes. « Nous les avons formés, ils sont équipés d'appareils photo, ce sont nos yeux ! »

À ce jour, pas le moindre désordre mais quelques fissures. « Logique, tous les ouvrages travaillent », note Nicolas Bourdet, le patron du service des routes du Conseil départemental.

Afin de garantir la sécurité des intervenants et des usagers de la D1000, une voie a été neutralisée. La circulation se fait sous alternat, entre 9 heures et 16 h 30.

Le viaduc de l'Anguienne mesure 400 mètres de long ; 15 000 véhicules l'empruntent chaque jour. Inauguré en juin 2004, l'ouvrage est un maillon essentiel du contournement de l'agglomération d'Angoulême. Ce viaduc à double arc croisé est fin et élancé. Il n'écrase pas la vallée qu'il enjambe. Il a été dessiné par l'architecte Charles Lavigne, connu pour avoir imaginé le pont de l'île de Ré, le pont de Normandie ou encore le spectaculaire viaduc Vasco-de-Gama, à Lisbonne. Le nombre limité des appuis au sol lui confère une silhouette élégante. Sa construction a coûté 12 millions d'euros et nécessité 8 700 m³ de béton précontraint, 1 100 tonnes d'acier, 2 500 tonnes d'étalements et 16 000 m³ de coffrage.



Pour accéder au tablier, il faut monter dans une passerelle hydraulique dite négative. PHOTOS M. AMAT



Didier Jobit, vice-président du Conseil départemental, chargé des routes et des ouvrages d'art

Des vendanges imminentes

VIGNOBLE DU COGNAC La récolte de l'ugni-blanc débutera lundi. L'information a été donnée hier à Châteaubernard, où le syndicat UGVC réunissait 500 viticulteurs

OLIVIER SARAZIN
o.sarazin@sudouest.fr

Des grappes lourdes, parfois très compactes, d'un poids moyen de 395 grammes. Un taux alcoométrique volumique dans la norme, d'environ 8,5 %. Une acidité un peu faible, de l'ordre de 8 g d'acide sulfurique par litre. Un pH à 2,92 un tantinet haut. Un état sanitaire correct, malgré quelques foyers de botrytis ici ou là... Dans les 74 000 hectares du vignoble du cognac, les vendanges sont imminentes. La récolte de l'ugni-blanc (le principal cépage des vins à distiller de la région) débutera ce lundi 21 septembre...

« Cette date n'est pas impérative. À vous de bien choisir, en fonction de la météo, de la superficie de vos parcelles et de la durée prévisible de vos vendanges. Si elles durent trois bonnes semaines, commencez tôt », a dit Vincent Dumot, hier, devant 500 viticulteurs réunis à Châteaubernard près de Cognac. L'ingénieur agronome du Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC) s'exprimait lors de la traditionnelle réunion des vendanges de l'UGVC (1), le syndicat viticole unique de la région délimitée.

La grand-messe, dans la nouvelle salle le Castel, fut éminemment

technique. Les experts ont parlé des bons apports d'azote assimilable dans les moûts, ont recommandé d'utiliser deux souches de levures par chai, et en ont appelé à une fermentation rapide (entre 5 et 7 jours). Bref, le débat (presque trois heures) fut fleuve et savant... mais pas seulement.

En chefs d'entreprise

Il y a dix ans, la réunion des vendanges offrait une tribune forte à des syndicalistes plus revendicatifs, encore meurtris par la crise du cognac des années 90. Elle donnait lieu à des échanges vifs et rugueux ; des confrontations parfois frontales aux intérêts de la famille du négoce. Ce temps est révolu. Hier, Stéphane Roy, président de l'UGVC, a appelé ses collègues à plus d'innovation. Il s'est adressé à des chefs d'entreprise, pas à des paysans en colère...

La preuve : les sujets abordés après l'actualité des vendanges et les conseils de vinification. À Châteaubernard, l'UGVC n'a pas parlé de prix des vins et des eaux-de-vie, mais s'est intéressé à l'eutypiose et l'esca - ces maladies du bois et de la vigne qui grèvent la productivité du vignoble. Cette question (également abordée ces derniers mois lors de forums organisés par les grandes maisons de



La vigne n'a pas souffert lors de la sécheresse de juillet. Le rendement agronomique, cette année, pourrait dépasser les 120 hectolitres par hectare. PHOTO ANNELA CAUD / ARCHIVES « SUD OUEST »

négoce) est cruciale. Il n'existe à ce jour aucun remède contre ces fléaux. Aussi, Vincent Dumot a été très écouté lorsqu'il a dit que certains modes de taille prisés dans les années 20 (des tailles longues, en sève montante, décrites par un certain René Lafon dans de vieux ouvrages) pouvaient aider à lutter contre l'esca. Tout aussi étonnant : l'enherbement des rangs contribuerait à li-

miter les attaques. Certes, la vigne est alors moins vigoureuse, mais le jeu en vaudrait la chandelle.

En fin de réunion, l'UGVC avait invité Marie-Christine Dufour, directrice de l'Institut du vin et de la vigne d'Aquitaine (IVF), à un échange sans langue de bois sur la question polémique des herbicides et pesticides. « La viticulture française exploite 3 % de la surface agricole utile du pays

mais utilise 20 % des produits phytosanitaires consommés en France », a-t-elle dit en préambule. Oui, hier, les viticulteurs charentais ont ouvert les yeux et parlé sans ambages. En chefs d'entreprise. En vrais pros. Un peu comme des négociants.

(1) Union générale des vignerons pour l'AOC cognac.

« Il n'y a pas de filet de sécurité »

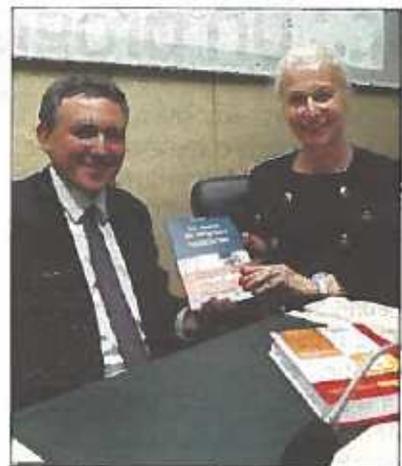
ENTREPRISE Un dispositif d'aide psychologique vise à accompagner les dirigeants en souffrance

« Je reçois entre quinze et vingt chefs d'entreprise en difficulté par semaine, souvent en souffrance morale. Je suis malheureusement démuné face à cette souffrance. » C'est Christian Gardillon, président du tribunal de commerce, qui le dit. Une intervention parmi d'autres, hier après-midi, à l'heure de lancer Apesa, un dispositif d'aide psychologique des entrepreneurs en souffrance aiguë.

Invité à la tribune, l'universitaire montpelliérain Olivier Torres, professeur de management et « pmiste » revendiqué ne dit pas autre chose. « La santé des dirigeants est meilleure mais plus risquée. Ils ont des hauts très hauts et des bas très bas. Et il n'y a pas de filet de sécurité. » D'où l'intérêt d'Apesa, une initiative née au tribunal de commerce de Saintes en 2013. Dans la foulée d'une interven-

tion sur le suicide en prison, le psychologue Jean-Luc Douillard avait été approché par un greffier de la juridiction consulaire confronté à la détresse de certains patrons.

Sitôt « le risque suicidaire » détecté, il s'agit de mettre en contact ces chefs d'entreprise avec un psychologue dans les 24 heures qui suivent. Les résultats sont là : en deux ans et demi, 130 personnes, autant d'hommes que de femmes, ont bénéficié de ces consultations. Toutes sont en vie. En Charente, le drame du Berguille, ce restaurant de Roullet dont le couple de patrons avait choisi en août 2014 de se donner la mort (le mari a survécu), « a accéléré notre démarche », dit M^{me} Sophie Robin-Roques, présidente du Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises (Cip). Pas plus tard que la semaine dernière, une trentaine de personnes



Olivier Torres et Sophie Robin-Roques. PHOTO MICHEL AMAT

parmi les membres du Cip, les juges du tribunal de commerce, le personnel du greffe ou des mandataires ont été formés à la détection de ces souffrances. Autant de « sentinelles » qui déclencheront la procédure avec l'accord de l'intéressé. Dans le département, un réseau d'une quinzaine de psychologues est d'ores et déjà constitué.

Le cognac a mis l'eau à portée



Devant Vincent Bretagnolle, les vannes qui permettent d'envoyer l'eau, derrière les machines restantes. PHOTO D.F.

JOURNÉES DU PATRIMOINE L'ancienne usine hydraulique est l'un des lieux à découvrir ce week-end

DIDIER FAUCARD

d.faucard@sudouest.fr

Jamais à court de bonnes idées, Vincent Bretagnolle, l'animateur du label Ville d'art et d'histoire, propose trois visites particulièrement singulières à l'occasion de ces Journées du patrimoine qui ont lieu ce week-end. L'ancien garage Auger à Saint-Jacques, d'abord. Puis, les peintures murales du XVI^e siècle d'un cabinet de l'hôtel Verdelin, « mais pour cette visite, en raison de la configuration des lieux, nous avons dû limiter le nombre de visiteurs. Il n'y a plus de place. Je sais que nous allons faire des frustrés ». Enfin, l'ancienne usine hydraulique (1).

Ce dernier bâtiment est situé, place du Lavoir, à proximité de La Maison Blanche, « plus grand monde n'y fait attention », note Vincent Bretagnolle. Propriété de la Ville depuis deux ans, cette ancienne usine hydraulique, qui a longtemps alimenté en eau la cité, a été créée en 1840, « pas tout à fait dans la configuration actuelle puisqu'elle a été remaniée à la fin du XIX^e siècle ».

Le pouvoir du cognac

Selon Vincent Bretagnolle, l'intérêt principal de ce site est d'être à la fois, le témoin et le symbole de l'explosion tant économique que démographique de la ville. Sous l'impulsion des négociants de cognac qui occupaient les plus hautes fonctions mu-

nicipales. « C'étaient de sacrés businessmen et ils géraient la commune comme leurs sociétés. » Les maisons de cognac ayant besoin d'eau pour leurs chais, la bonne idée a été de penser faire profiter de l'aubaine à l'ensemble de la population. « À l'époque la ville ne comptait que 10 000 habitants, la population était concentrée à l'intérieur des remparts. » Une suscription publique a été lancée pour le financement. L'usine est bâtie au-dessus d'un bras de la Charente, « on pompait l'eau qui était ensuite envoyée dans un château d'eau situé à l'emplacement actuel du théâtre. À l'époque, c'était le point le plus haut de la ville. » L'usine a pompé l'eau dans la Charente jusqu'à la fin des années 70, « puis, il n'est plus resté que les génératrices jusqu'à la fin des années 80. ». Des génératrices qui sont encore en place. Une illustration concrète pour les visiteurs afin de se replonger dans l'histoire de la modernisation rapide et précoce de la ville, tirée par « l'or brun » qu'était le cognac. « Et cela a été pareil pour l'éclairage public ou la téléphonie », note Vincent Bretagnolle.

(1) Visite samedi et dimanche à 15 heures. Dimanche à 10 heures et 11 h 30 pour le garage Auger. Dimanche à 17 heures, balade à la découverte du patrimoine invisible de Cognac. Inscriptions obligatoires au 05 16 45 00 17.

« Un clandestin, c'est un délinquant »

JARNAC Les esprits se sont échauffés lundi soir au Conseil municipal, sur le sujet des migrants et de la future agglomération

De prime abord, l'idée initiale du maire de Jarnac, François Raby, ne pouvait être condamnable. Un tout petit ordre du jour au Conseil municipal lundi soir devait être l'occasion d'aborder des questions plus générales mais forcément sensibles. L'accueil des migrants, la place de Jarnac dans une future agglomération...

Le débat devait se faire en questions diverses. C'était sans compter sur une opposition en pleine forme qui dès le début du conseil est partie bille en tête. Jérôme Royer et Hélène Loloum ont condamné le manque de transparence de leur édile. « On apprend le sujet des questions diverses le soir même. Ce genre de débat devrait être au préalable abordé en commission et pas en public. C'est un dossier fondamental de ce mandat. »

« Dommageable »

Car le malaise était plus profond. Il faut dire que l'opposition n'avait pas du tout digéré les déclarations de François Raby dans la presse la semaine dernière, sans avoir au préalable déminé le sujet avec son Conseil municipal. Il annonçait être favorable à un rapprochement avec Grand Cognac. Une démarche



Christophe Gillet n'a pas pesé ses mots lundi soir. ARCHIVES T. L.

« dommageable, accuse Jérôme Royer. François Raby n'a pas fait que donner son avis, il a fait de la politique. » Le maire a tenté une justification, en mélangeant souvent le « on » et le « je ». « J'ai été énormément sollicité. Je dis oui à l'agglomération pour la fiscalité. Cognac est notre bassin de vie et d'emploi. » Reste encore à convaincre le vote collectif.

Christophe Gillet, élu Front national de l'opposition, n'a pas caché

ses réticences. « Comment va-t-on se faire entendre dans la masse, il y a le danger que les décisions se prennent en bureau fermé. Rouillac nous tend la main, moi j'irais plus de ce côté. »

Le son de la cloche

Une voix dissonante au sein du conseil qui n'a pas manqué de se faire entendre lundi soir. Sur la question des migrants, Christophe Gillet s'est emporté, à la limite de l'agressivité. « Il ne faut pas les accueillir, c'est se rendre complice des passeurs. Vous êtes irresponsables. Un clandestin, c'est un délinquant. » Trouble dans la salle. Cette verve aura eu le don de faire sauter de leur chaise certains élus, surtout ceux de l'opposition. D'ailleurs, le match de joutes verbales était presque essentiellement engagé entre ces deux côtés de la table. Au point que François Raby fasse sonner la cloche pour calmer les esprits, une première depuis le début de son mandat.

Ces deux sujets seront évoqués à nouveau plus tard. À se demander si lundi soir, quelqu'un a eu l'impression de les voir avancer...

Séverine Caillé et Sophie Carbonnel

L'architecture dévoile ses secrets

CHÂTEAUBERNARD « Les Journées du patrimoine portent cette année sur l'architecture du XXI^e siècle. Les projecteurs seront tournés sur Châteaubernard par Grand Cognac », a annoncé Dominique Petit, lors du Conseil municipal de la rentrée.

Samedi, à 14 heures, et dimanche, à 15 heures, le public pourra ainsi profiter d'une visite guidée au départ de la chapelle des Templiers. Le circuit permettra de découvrir Le Castel, le pôle enfance et la médiathèque qui a préparé une exposition retraçant son édification et les changements urbains induits.

Des plages horaires permettront au public de découvrir les lieux en visite libre (samedi de 14 à 16 heures et dimanche de 15 à 17 heures).



Le Castel ouvrira ses portes ce week-end. PHOTO SANDRA BALIAN

L'école parallèle de Montboyer

■ L'école de Montboyer a fermé en juin ■ Plusieurs familles ont choisi d'instruire leurs enfants à la maison ■ Elles envisagent de créer une école privée.

Pascal HUORD
phuord@charentelibre.fr

Fin juin, il y avait encore dix-huit enfants à l'école de Montboyer. L'école a fermé. Un seul des élèves a rejoint Chalais, un autre va à Montmoreau, mais six d'entre eux restent à la maison. Leurs parents prennent eux-mêmes en charge leur scolarité. Et une troisième maman, Delphine Besson (présidente d'une association qui veut monter une école Montessori, lire ci-dessous) a préféré mettre son fils Charly dans la petite école de Saint-Romain à 20 km de chez elle. Un comptage qui sonne comme un désaveu pour l'Éducation nationale. Certes, ce n'est qu'à l'échelle d'une petite commune. Mais l'exemple est

révélateur d'une forme de défiance, surtout s'il fait boule de neige. «Pour moi, il n'était pas question que mes enfants rejoignent l'école de Montmoreau ou Chalais, dans des classes à trente ou trente-deux élèves», justifie Delphine Rousselière, la maman de Noé, 6 ans et demi, Gabin, 8 ans et Manon, 10 ans, tapissière de formation.

À la limite des cours particuliers

Dans sa maison de Saint-Martial, elle a débarrassé une pièce où elle cuisinait ses confitures pour l'aménager en salle de classe. Les peintures ont été refaites, un plancher installé, des étagères aménagées et une grande table accueillie ses enfants. «On travaille chaque matin entre

9 heures et midi. L'après-midi est plus libre mais les enfants peuvent revenir ici comme ils veulent», indique la maman.

Marie Gazel a fait le même choix pour ses quatre enfants dont deux - Charles, 6 ans et Delphine, 10 ans - étaient également à Montboyer l'an passé. «C'était une petite classe, avec une maîtresse à l'écoute de chaque enfant», explique la maman. Elle a constaté que sa fille «a rattrapé certains retards dans cette classe. À Montmoreau ou Chalais, les enfants sont obligés de suivre dans des classes à niveau uniques», estime-t-elle. «Où l'on risque d'en faire des moutons de Panurge», ajoute Delphine Rousselière. À Montboyer, c'était presque des cours particuliers.

En mars, leur décision était prise.

»
À Montmoreau ou Chalais, les enfants sont obligés de suivre dans des classes à niveau unique.

Ces mamans ont fouillé sur internet, ont multiplié les contacts pour mettre au point leur projet. Marie Gazel, infirmière de profession, reconnaît tatonner encore. «Chez moi, cela se passe dans une pièce de la maison. Il n'y a pas encore d'horaires fixes. Je dois tenir compte de mes deux plus petits de 4 ans», explique-t-elle. Elle a téléchargé un questionnaire d'évaluation «diagnostique de l'Éducation nationale» pour vérifier l'état des connaissances de sa fille. Et si elle n'atteint pas le niveau, elle n'hésitera pas à la faire redoubler. Une ancienne institutrice de Montboyer, installée en Gironde, apporte au besoin ses conseils pour accompagner ces mamans. Pour Delphine Rousselière, c'est une chance qu'elle veut donner à ses enfants. «On en a parlé avec eux. Ils étaient d'accord et pourront retourner à l'école publique quand ils veulent», souligne-t-elle.

En Charente, la direction académique a enregistré 37 déclarations d'instruction à domicile pour cette année (32 au niveau primaire, 5 pour le secondaire). En 2011, il y avait eu 23 déclarations (12 pour le primaire, 11 pour le secondaire). L'instruction est obligatoire pour tous les enfants de 6 ans à 16 ans révolus. Les parents peuvent choisir de scolariser leur enfant dans un établissement ou bien d'assurer eux-mêmes cette instruction sous contrôle de l'Éducation nationale (un inspecteur devant passer au moins une fois par an pour vérifier la progression des enfants).

Une association pensée pour les familles

On dénombre une vingtaine de familles en Charente qui pratiquent l'école à la maison. Plusieurs d'entre elles se sont regroupées au sein d'une association: «Libre d'apprendre16» (1). Hier mardi, ces mamans se sont retrouvées à Châteauneuf pour célébrer autour d'un pique-nique la Journée internationale pour la «liberté de l'instruction».

«C'est un lieu d'échanges, de rencontres et d'information pour des parents qui s'interrogent», explique Stéphanie Faure, l'une des initiatrices de cette association. Elle assume l'instruction pour ses deux enfants. Mais pas de militantisme chez elle. «On met les parents en garde. Ce n'est pas toujours facile.» Pour elle, comme pour la vingtaine de familles adhérentes, le jeu en vaut la chandelle. Cette association permet également de monter des ateliers artistiques. «Il y a plein de personnes ressources, musiciens, artisans... Et si on n'a pas le droit de se regrouper pour faire des cours, on peut organiser des sorties pédagogiques ou des ateliers. On pourra même acheter du matériel en commun. On a plein d'idées», ajoute Stéphanie Faure. Et une page Facebook pour rester en contact.

(1) libresdapprendre16@yahoo.fr
http://libresdapprendre16charente.blogspot.fr/

Un projet d'école d'inspiration Montessori

«Parce que nous refusons que nos enfants pâtissent de la fermeture de nos petites écoles, nous sommes un groupe de parents d'élèves qui a décidé de se battre pour créer sa propre école.» C'est le credo de ces mamans de Montboyer qui veulent aller encore plus loin en créant une école d'inspiration Montessori. Elles ont créé une association «Les lutins du Mardassou» du nom d'un ruisseau local (1). La méthode Montessori part du principe que «l'enfant n'est pas un vase que l'on remplit mais une source que l'on fait jaillir». Plus concrètement, l'enfant apprend à son rythme. L'apprentissage s'acquiert par l'expérience (plus que par le rabâchage ou la leçon apprise par cœur). La méthode est encadrée par un éducateur et exige un matériel particulier, parfois coûteux. Les écoles pratiquant cette méthode ne

sont pas conventionnées par l'État, donc sont très chères (jusqu'à 300 € par mois pour le loyer, le salaire de l'éducateur, le matériel, etc.).

À Montboyer, l'association veut limiter la sélection par l'argent en proposant une cotisation de 50 € mensuels pour recevoir entre quinze et vingt enfants. Marie Gazel, qui suit actuellement la formation Montessori, encadrera (au moins au début) bénévolement. «Et les papas sont capables de fabriquer une partie du matériel», confie Delphine Besson, la présidente. Le rôle de l'Éducation nationale se limitera à vérifier l'identité et le nombre d'élèves, le profil des encadrants et les conditions de sécurité pour l'accueil.

Ces parents ont pris contact avec plusieurs communes pour tenter de trouver un local. Parfois accueillies fraîchement par des élus qui croient

que l'on est une secte, elles ont rencontré le maire et l'adjoint de Dévial dont l'école a fermé en juin dernier et qui seraient prêts à les accueillir sous réserve de l'accord définitif de son conseil, indique Robert Burde. Ainsi les locaux resteraient ouverts et entretenus. Nous recevons un loyer, même modeste et alors que beaucoup d'écoles rurales ferment, c'est une démarche intéressante.»

Enfin, l'association, qui a organisé plusieurs repas, prévoit d'autres animations et fera appel au mécénat. Les parents espèrent boucler leur budget pour ouvrir cette école dès janvier prochain. Ultrapiste ou pas, ce serait une première en Charente même si un projet est toujours à l'étude du côté de La Rochevicaucouati.

(1) leslutinsduardassou. Mayspot.fr



Plusieurs parents de l'école de Montboyer aujourd'hui disparue refusent que leurs enfants intègrent les grosses structures scolaires de l'Éducation nationale et choisissent d'assumer eux-mêmes l'instruction de leurs enfants.

Les fissures du viaduc à la loupe

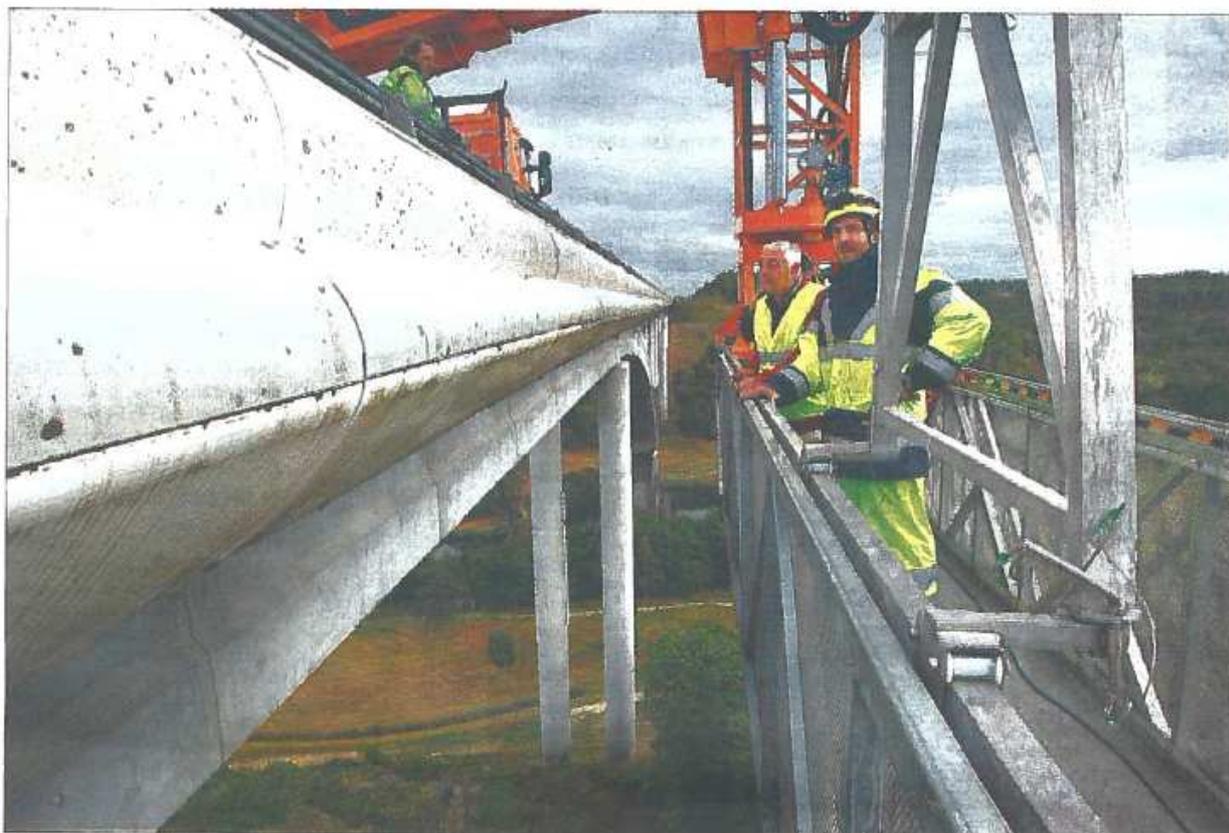
■ Cette semaine, le viaduc de l'Anguienne a droit à une inspection en règle

■ Objectif: surveiller le vieillissement de chaque fissure

■ Une opération d'envergure renouvelée tous les six ans.

Richard TALLET
ctallet@charentelibre.fr

Même pas peur! Didier Jobit était plus impressionné par l'ouvrage que par la hauteur. Il faut un peu plus que 47 mètres sous ses pieds pour filer le vertige à l'ancien pompier. Hier, le vice-président du conseil départemental chargé de la mobilité était sur le chantier d'inspection du viaduc de l'Anguienne, le plus imposant des 1 500 ouvrages d'art du département. Depuis lundi, et pour toute la semaine, une dizaine de techniciens inspectent cette arche de 400 mètres de long sous toutes les coutures. Et pour ne rater aucune microfissure, le conseil départemental a déployé les gros moyens. Un camion spécial, équipé d'une passerelle négative - qui permet d'aller vers le bas - longe scrupuleusement le bord du pont, permettant aux spécialistes de l'entreprise Getec de Toulouse, ainsi qu'à Michaël Laville et Nicolas Bourdet, respectivement inspecteur des ouvrages d'art et res-



Didier Jobit a eu le privilège de regarder sous la jupe du plus imposant ouvrage d'art du département, un voyage à 47 mètres de haut.

Photos Renaud Joubert

«**Tous les six ans, on fait un état des lieux précis de l'évolution des fissures naturelles du pont.**»

ponsable des travaux routiers pour le conseil départemental, de surveiller le vieillissement des fissures. «Juste après la construction du viaduc, on avait fait un état zéro de la structure en béton contraint», détaille Nicolas Bourdet. Toutes les fissures naturelles

de l'ouvrage neuf ont été scrupuleusement recensées et marquées avant son ouverture en 2004. «Tous les six ans, on fait un état des lieux précis de leur évolution.» Le dernier, qui était aussi le premier après la mise en service, avait eu lieu en 2009.

27 000 € le check-up

«Le principe de l'inspection c'est de mesurer les fissures et de regarder si le pont va bien, ajoute Michaël Laville. Mais je vous rassure, il va très bien.» Voilà de quoi rassurer les milliers d'automobilistes qui l'empruntent chaque jour. L'opération coûte quand même 27 000 euros au conseil départemental. En plus de la location de ce camion de 32 tonnes équipé de la

passerelle, il faut aussi faire appel à des spécialistes sur corde venus de Bordeaux. Certains endroits ne sont pas accessibles avec la passerelle. Notamment, le point névralgique de ce pont en doubles arcs croisés. «Le point de croisement des deux arcs est le point du pont qui subit les plus fortes contraintes», explique Michaël Laville. Quand les techniciens n'ont pas le nez sur le béton et les mar-

ques orange qui signalent chaque fissure, ils ont la chance de profiter d'une vue imprenable sur la vallée de l'Anguienne et sur Angoulême. Mais également un point de vue sur la monumentale cathédrale de béton large de 11 mètres qui enjambe la vallée et avait coûté 12,2 millions d'euros. Un angle d'observation qui a permis à l'élu départemental de remonter rassuré.



Le conseil départemental a fait venir un camion spécial de 32 tonnes avec une nacelle négative.

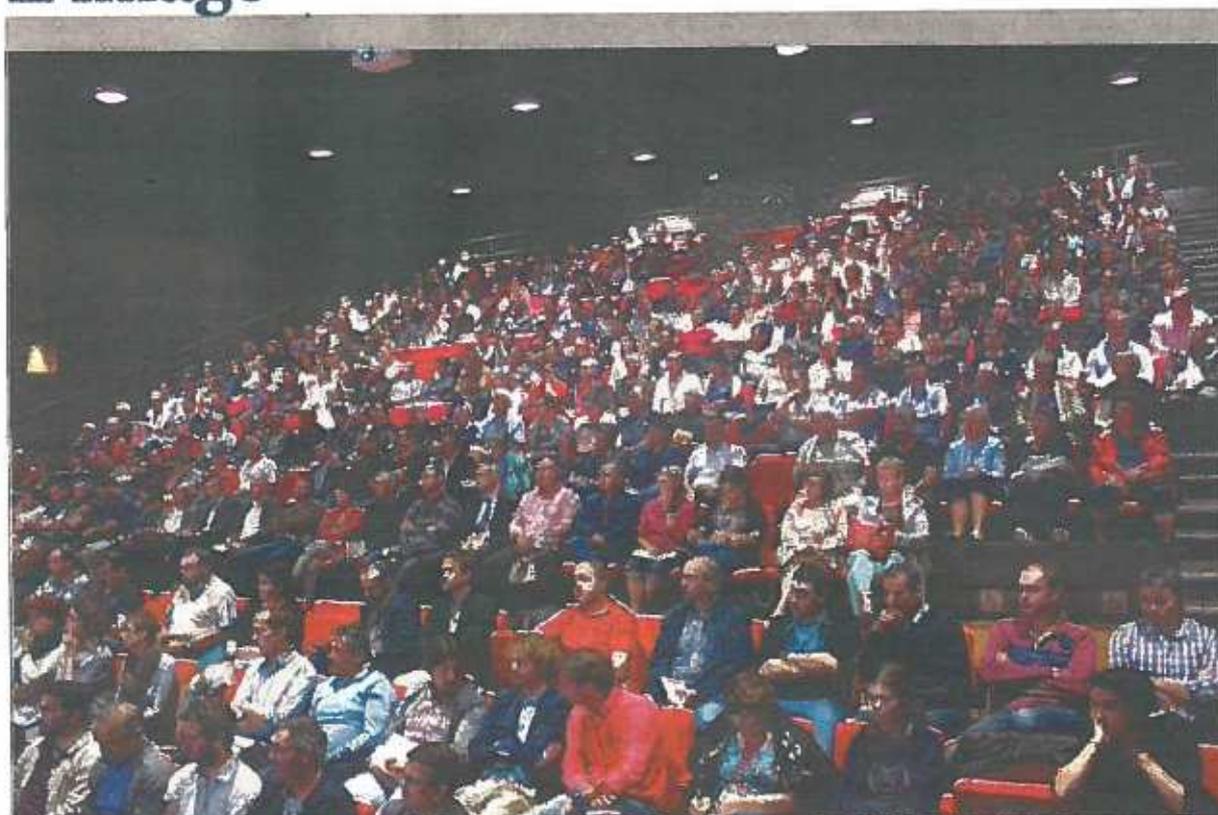


La conception exceptionnelle implique une surveillance exceptionnelle.

■ François Bonneau,

le président du Département, n'a pas beaucoup apprécié le grand coup de gueule poussé par Louis Gillet, le président des Gastronomades, dans notre édition de lundi. C'est ce qui affirment ses services qui réagissent en son nom en apportant une précision: la décision de baisser la subvention du festival de 5 000 euros (elle va passer de 45 000 à 40 000 euros) «a été prise le 10 juillet dernier, lors de la commission permanente». Information, «transmise aussitôt aux intéressés». Lesquels, comprend-on, ne peuvent ainsi pas s'étonner de ce changement de cap. Patrick Mardikian, délégué général des Gastronomades, apporte, lui, une précision à la précision: «Nous avons reçu une convention le 28 juillet avec le nouveau montant. Nous n'étions pas prévenus, nous avons alors eu un échange de correspondance avec le Département au mois d'août qui a abouti au rendez-vous de vendredi.» Manière de dire que selon les organisateurs du festival, les jeux n'étaient pas encore faits.

L'image



**450
viticulteurs
au Castel**

Hier la salle du Castel de Châteaubernard était juste assez grande pour accueillir plus de 450 viticulteurs à l'occasion de la réunion des vendanges de l'Union générale des viticulteurs pour l'AOC cognac (UGVC). «La date des vendanges autour du 20 septembre se confirme», a souligné Vincent Dumot de la station viticole du BNIC, qui a situé le potentiel de rendement autour de 120 hectolitres par hectare. La réunion a également abordé la question «sensible» des produits phytosanitaires (Photo F. B.).

François Raby milite pour l'agglo

Engagé dans la vie municipale depuis plus de vingt-cinq ans, François Raby, viticulteur, est maire de Jarnac depuis avril 2014. Un peu plus d'un an après son élection, il fait face au dossier le plus important de la mandature, celui du redécoupage territorial. Jarnac a-t-elle vocation à rejoindre la future agglomération de Cognac ? Lui pense que oui mais la question est loin d'être tranchée au sein même de son équipe. François Raby a également un bureau chargé d'autres priorités, comme la future maison de santé, les aménagements routiers, les impôts locaux, la commémoration des vingt ans de la mort et du centenaire de la naissance de François Mitterrand...

»

J'ai officialisé ma position parce que je pense qu'il est temps d'avancer sur ce dossier crucial pour notre avenir.

Vous êtes favorable au rapprochement de Jarnac et de la communauté de communes à la future agglomération de Cognac. Comment allez-vous défendre votre choix ?

François Raby. Je suis persuadé que c'est la meilleure solution pour le territoire. Un exemple : le Schéma de cohérence territoriale (Scot) sur lequel on travaille en ce moment, se fait à l'échelle du pays Ouest-Charente qui englobe cinq communautés de communes... Ce rassemblement a du sens. J'ai officialisé ma position parce que je pense qu'il est temps d'avancer sur ce dossier crucial pour notre avenir. Je n'ai pas senti d'hostilité de la part d'élus de la communauté de communes comme au sein du conseil municipal. Ils ont des interrogations dont certaines sont très légitimes.

Quelles sont les principales craintes ici ?

La principale concerne la compétence école que nous souhaitons conserver. Il y a deux solutions techniques qui nous seront bientôt soumises. Concernant les mul-

■ **À l'issue d'un premier conseil municipal pimenté par le rapprochement possible de l'agglo de Cognac, le maire de Jarnac fait le tour des dossiers**
■ **Impôts, maison de santé, chantiers en cours et ceux à venir.**

tiplés ruraux, le marché couvert de Jarnac, il n'y a aucun souci. La question fiscale revient souvent. Il va falloir modifier certaines choses puisqu'aucune communauté n'utilise les mêmes bases. Pour les habitants, il ne devrait pas y avoir de grands changements. Du côté de la collecte des déchets et du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), il faudra harmoniser certaines choses.

Quel bilan tirez-vous de cette première année de mandat ?

Je dirai intense. Je suis élu depuis vingt-cinq ans certes, mais j'avais clairement repoussé l'idée d'être maire avant de me laisser convaincre par de très nombreuses sollicitations. C'est très prenant, j'ai dû prendre un salarié à temps complet pour me remplacer sur mon exploitation viticole. Et puis il y avait des dossiers importants en cours.

Lesquels ?

Essentiellement des aménagements routiers. Le projet des deux ronds-points, avenues d'Écosse et de l'Europe et des rues Condé et Pasteur, dans les cartons depuis quelques années, a avancé. Celui en haut de la rue de Condé, avait dû être stoppé en raison des craintes du propriétaire de la maison mitoyenne de celle qu'il fallait démolir. On a



Pour François Raby, la maison de santé est un projet phare pour lui et son équipe.

Photo F. B.

installé des contreforts et cette ex-maison «Cormeau» a été entièrement démontée. On va maintenant plancher sur la structure définitive du rond-point. Pour l'autre, avenue de l'Europe, c'est plus avancé, l'effacement des réseaux est bientôt achevé. Ensuite tout dépendra du temps. On est sur des terrains argileux, donc s'il pleut trop on devra patienter pour les aménagements routiers, notamment les enrobés.

Les impôts vont-ils augmenter cette année ?

Notre volonté avec l'adjoint aux finances, Philippe Gesse, est de ne pas les augmenter tout en maintenant le budget de fonctionnement. Et si on fait face à des baisses de dotations de l'État qui vont atteindre 243 000 euros [sur un budget de fonctionnement de 4 335 000 euros, NDLR], à l'horizon 2017, je maintiens notre volonté de maîtriser la fiscalité. On fait des efforts aussi au niveau des ressources humaines. On a connu trois départs à la retraite, on a recruté seulement deux remplaçants.

Quels sont les principaux postes d'investissements prévus ?

Les investissements représentent 2 777 000 euros en 2015. En plus des aménagements des deux ronds-points, il s'agit essentiellement de renouvellement de matériels et d'entretien.

Vous avez d'autres projets dans les cartons ?

Oui évidemment. Le plus important étant la maison de santé, c'est un projet phare. On a réuni plusieurs fois les professionnels de santé et tous sont partants. Le projet est actuellement soumis à l'Agence régionale de santé (ARS). On attend une validation ce qui nous permettra d'obtenir des aides financières. La communauté de communes n'a pas voulu nous suivre, ce qui est bien dommage, mais on a décidé de se prendre par la main. Il y a urgence parce que le plus jeune de nos trois médecins a 55 ans passés. Si on va au bout, cet outil moderne et aux normes, pourrait accueillir trois médecins, de

six à huit infirmières ou infirmiers et pourquoi pas d'autres professionnels de santé. C'est un projet très important et dès qu'on a l'aval de l'ARS on se lance. On travaille aussi sur la création de deux autres terrains autour du stade actuel, devenu trop petit pour tous nos clubs.

2016 commémore les vingt ans de la disparition de François Mitterrand. On évoque une venue de François Hollande. Que pouvez-vous nous en dire ?

Pour l'instant rien n'est décidé. On travaille sur différentes pistes mais il y aura des manifestations, c'est évident. Il faudra aussi qu'on trouve une solution pour rapprocher les deux structures, le musée François-Mitterrand géré par une association et l'Institut, propriétaire de la maison natale. On a fait des propositions à l'Institut, on attend toujours une réponse. On est prêt à abandonner toutes recettes mais il est évident qu'il faut coupler les deux visites.

Les biens des expropriés d'Antargaz revus à la hausse

Finalement, l'estimation initiale des biens appartenant encore aux futurs expropriés du site Antargaz, réalisée par France-Domaine en 2011 et 2012, sera prise en compte. Le prix fixé des habitations appelées à être démolies dans le cadre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) du site Antargaz, après avoir été revu à la baisse entre 2012 et 2015, est maintenu.

C'est ce qu'il ressort de la concertation sur ce sujet des conseillers municipaux réunis autour de Christian Decoodt, lundi soir. Ils ont autorisé le maire à signer un avenant à la convention relative à la maîtrise foncière de ces emprises, confiée par la collectivité à l'établissement public foncier de Poitou-Charentes.

Eau et assainissement. Le maire a présenté le rapport 2014 concernant le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées, géré par le syndicat intercommunal de l'eau de l'ag-

glomération de Cognac (Sieaac). Puis celui de la même année, concernant l'eau potable, confié par la commune au syndicat intercommunal de l'alimentation en eau potable (Siaep) Merpins-Solroie. Il ressort que, pour une consommation de 120 m³, le prix du m³ d'eau potable, fournie par le Sieaac, est moins cher que celle fournie par le Siaep. Soit 1,78 € au Sieaac, 1,90 € au Siaep.

Chauffage au bois. La réception du chantier d'installation estivale de la chaudière-bois, jumelée avec une chaudière-gaz, devant chauffer école, salle des fêtes, garderie et logement de fonction, est prévue pour mercredi 23 septembre prochain. Quatre livraisons de 50 m³ de copeaux de bois déchiqueté sont inscrites annuellement au cahier des charges.

Concert des vendanges. Événement traditionnel de rentrée, la Chorale des Hospitaliers est retenue pour donner un concert, samedi 17 octobre, dans l'église Saint-Rémy.

La Sécu reste une grande malade

Fermeture de maternités, réduction du nombre de kinés et infirmiers. La Cour des comptes a donné hier sa potion pour réduire le déficit de la Sécurité sociale.

Le salut de la sécurité sociale passera par des réformes structurelles, comme une régulation renforcée de l'assurance-maladie et une recomposition plus poussée de l'offre de soins, a prévenu hier la Cour des comptes, qui voit un retour à l'équilibre «*décalé de plusieurs années*».

A quelques jours du 70^e anniversaire de la sécurité sociale et de son budget 2016, la Cour des comptes rappelle que sa pérennité est menacée à terme par «*la persistance de ses déficits, le gonflement de la dette sociale qui en résulte, l'érosion de la protection qu'elle assure*».

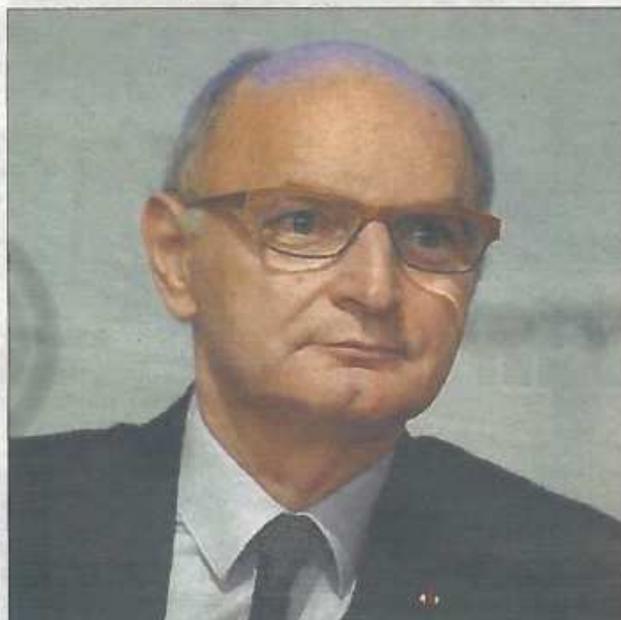
«*Une nouvelle fois, une part des prestations a été financée à crédit*

»

Une nouvelle fois, une part des prestations a été financée à crédit alors même qu'il s'agit de dépenses courantes.

alors même qu'il s'agit de dépenses courantes. Il s'agit là d'une anomalie profonde, dangereuse, d'autant que des marges de manœuvre importantes existent pour réduire ce déficit», a déclaré le Premier président de la Cour des comptes Didier Migaud devant la presse.

En 2014, la résorption du trou de la Sécu s'est poursuivie, mais trop modestement, soulignent les sa-



Le Premier président de la Cour des comptes Didier Migaud.

Photo AFP

ges de la rue Cambon dans leur rapport annuel, déplorant une «*treizième année consécutive*» dans le rouge.

Le déficit du régime de base et du fonds de solidarité vieillesse (FSV, qui finance les cotisations retraite des chômeurs) est passé à 12,8 milliards d'euros, soit une réduction «*limitée*» de 3,2 milliards par rapport à 2013.

Les prévisions de croissance revues à la baisse par le gouvernement ont encore éloigné l'objectif de retour à l'équilibre «*décalé de plusieurs années*», selon M. Migaud. Le gouvernement anticipait en 2014 un retour à l'équilibre pour 2017.

La branche maladie reste la plus déficitaire (-6,5 milliards en 2014, -7,2 mds en 2015), portant à elle seule près de la moitié du déficit du régime général (maladie, famille, vieillesse, accident du travail) et du FSV.

Réformes urgentes

Il faudra donc des réformes structurelles ambitieuses, qui «*ne peuvent être différées*», assure Didier Migaud, alors que la progression de l'objectif national des dépenses d'assurance-maladie (Ondam) a été abaissée à 1,75% pour 2016 et 2017, contre 2,05% en 2015. Mauvaise répartition des profes-

sionnels de santé sur le territoire, place encore trop importante de l'hôpital malgré des capacités réduites... Dressant un bilan «*décevant*» des actions menées depuis vingt ans, la Cour regrette un système de soins insuffisamment efficace face au vieillissement de la population et à l'extension des maladies chroniques, et un désengagement des pouvoirs publics dans sa régulation.

Elle préconise ainsi un pilotage resserré entre l'assurance-maladie et le ministère de la Santé.

Le cas des maternités est mis en avant, la situation financière fragile d'un grand nombre d'entre elles et «*l'absence de respect des normes de fonctionnement*» de certaines nécessitant «*une recomposition ordonnée*» (et d'éventuelles fermetures) pour garantir la sécurité des soins. Des centres de lutte pour le cancer, fragiles aussi, pourraient également fusionner.

La Cour appelle aussi à la vigilance face à la croissance des dépenses des soins de ville (hors l'hôpital), pas seulement liées selon elle à de nouveaux traitements coûteux contre l'hépatite C.

Elle s'est notamment penchée sur l'augmentation rapide des dépenses liées aux soins dispensés par les infirmiers et les masseurs kinésithérapeutes exerçant en libéral (10 milliards d'euros en 2014), en raison de la multiplication de ces professionnels.

Elle prône alors une «*régulation rigoureuse de la démographie*» des professionnels, «*des mesures de redéploiement vers les zones sous dotées*» ou encore l'instauration d'une enveloppe de prescription par médecin selon leur patientèle pour les «*responsabiliser*».